

Action 4.1 : Nature en ville et village

Contexte et pertinence

La perte de la biodiversité, les changements climatiques, mais aussi la croissance de la population sont des réalités qui engendrent des défis auxquels les pouvoirs publics doivent faire face. Du fait de la densité de leur milieu bâti, de la part élevée des surfaces imperméables et de l'insuffisance des espaces verts, les villes pourraient se transformer en « îlots de chaleur », induisant une diminution de la qualité de vie de leurs habitants. Une des fiches du Plan directeur cantonal (PDC) concerne la qualité des zones à bâtir. Cette fiche contient divers principes, tels que développer l'urbanisation vers l'intérieur du milieu bâti existant en respectant la qualité de vie, maintenir et renforcer la nature et la biodiversité au sein des milieux urbanisés, aménager les espaces publics de manière à assurer leur convivialité. Le projet consiste en une analyse des bonnes pratiques en vue de l'élaboration d'une aide à la mise en œuvre dans les instruments de planification à l'échelle locale, régionale et cantonale. Une 2e étape opérationnelle visant à tester les outils au travers de 2 à 3 projets pilotes est également prévue.

Objectifs

- **Objectif à court terme** : réalisation d'une aide à la mise en œuvre dans les instruments de planification à l'échelle locale, régionale et cantonale et réalisation de 2 à 3 projets-pilotes
- **Objectif à long terme** : mise en œuvre de nature en ville et village et traduction des bonnes pratiques dans les RCCZ et les PAZ (zones d'habitat, zones d'activités économiques, etc.)

Indicateurs

Indicateurs de réalisations:

- publication d'une aide à la mise en œuvre à destination des acteurs publics et privés, réalisation de 2 à 3 projets-pilotes à adapter aux réalités territoriales diverses de notre canton (plaine, coteaux, espace urbain et rural, altitudes, pentes, etc.)
- réalisation de 2 à 3 projets-pilotes

Indicateurs de résultats :

- Mise en application de la fiche C.2 du Plan directeur cantonal
- Intégration de dispositions spécifiques dans les RCCZ de 15 à 20 communes (articles-types, contenu des PAS, etc.)

Public cible

Bénéficiaires directs et indirects : pouvoirs publics (cantonaux et communaux), écoles, habitants, associations, bureaux spécialisés d'urbanisme

Budget

| | | | | |
|---------|-------------|---------------------------|-------------|-----|
| Total : | 290'000 CHF | Contribution PDD totale : | 145'000 CHF | 50% |
| 2020 : | 50'000 CHF | Contribution PDD 2020 : | 25'000 CHF | |

Porteurs

Service du développement territorial (SDT)

Partenaires

Service des forêts, des cours d'eau et du paysage (SFCEP)

Antennes régionales

Ville de Sion

FDDM

Bureau d'étude (à déterminer)

Calendrier

2020 - 2021 : Réalisation de l'aide à la mise en œuvre

2022 - 2023 : Réalisation de 2 à 3 projets pilotes